



INFORMATIONS MONTE 2011

Comment obtenir le carnet de monte de votre étalon percheron ?

La demande doit être effectuée auprès de l'IFCE (ex Haras nationaux) de votre secteur.

- Votre cheval doit être **inscrit au Stud-Book** de la race percheronne et au programme d'élevage
- Il doit avoir reçu un **avis favorable de la commission d'approbation**
- Sa **carte d'immatriculation** doit être à jour (au nom du propriétaire)
- Les vaccinations Tétanos/Grippe/Rhinopneumonie ne sont pas obligatoires pour l'obtention du carnet de monte mais tout équidé présent sur un lieu public doit être à jour de sa vaccination Tétanos/Grippe.
- Son **contrôle de filiation** est exigé pour l'obtention du premier carnet de monte (contacter l'IFCE de votre secteur et envoyer 41 euros par chèque à l'ordre de l'IFCE)
 - Vérifier auprès de l'IFCE ou la SHPF si le typage ADN de la mère de l'étalon a été effectué

Attention : En raison d'un problème technique lors du concours national percheron 2010, les prélèvements sanguins des candidats étalons présentés et approuvés en 2010 n'ont pas été analysés. Par conséquent, il vous faut envoyer à LABOGENA un prélèvement sanguin avec pour objet « recherche des gènes de coloration (alezan et agouti) et typage ADN ».

La SHPF remboursera vos frais d'analyses contre facture Labogena et copie originale des résultats.

- **Test AVE (Artérite Virale Equine)**

• *Le contrôle doit être réalisé chaque année et être postérieur au 1er décembre précédent la saison de monte. Dans le cas de **séropositivité non excréteur** après contrôle virologique sur sperme **négatif**, le contrôle virologique n'est pas obligatoire tous les ans tant que le test sérologique réalisé chaque année montre un taux d'anticorps stable ou déclinant.*

Pour plus d'informations sur la réglementation de la monte 2011,
Contactez la SHPF ou l'IFCE de votre secteur.

Le règlement du Stud-Book est en ligne sur le site internet :

www.percheron-france.org